



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 09248

Numéro SIREN : 332 235 423

Nom ou dénomination : BELLECHASSE SA

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2013 sous le numéro de dépôt 105929



1310603401


DATE DEPOT : 2013-11-26
NUMERO DE DEPOT : 2013R105929
N° GESTION : 1994B09248
N° SIREN : 332235423
DENOMINATION : BELLECHASSE SA
ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE : 2013/10/18
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

9439248

BELLECHASSE S.A.

Société Anonyme au capital de 3.697.500 €
Siège social : 134 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 332 235 423
SIRET 332.235.423.00073

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
26 NOV. 2013
Sous le N° : 105929. 

- PM 48140143
EC

L'an 2013
Le 18 octobre
A 10 heures 30.

Le Conseil d'administration de la Société BELLECHASSE s'est réuni dans le salon VIP du MuCEM, 1 Esplanade du J4 - 13002 Marseille, sur convocation de son Président, faite par lettres recommandées A.R. du 4 octobre 2013.

Les administrateurs suivants :	sont :
- Monsieur Marc PIETRI	PRESENT
- Monsieur Nicolas MERINDOL	PRESENT
- Monsieur Jean-Claude LUTTMANN	DEMISSIONNAIRE
- Monsieur Jacques LARRETCHÉ	PRESENT
- Madame Vanina PIETRI-MERINDOL	PRESENTE
- Monsieur André SOULIER	PRESENT
- Monsieur Christian LOUIS-VICTOR	PRESENT
- Monsieur Jean-Marc ESPALIOUX (Société NJM)	ABSENT
- Monsieur Christian FREMONT	PRESENT
- Madame Christine DEMESSE	PRESENTE
- Monsieur Mohammed BENSLIMANE	PRESENT

Sont également présents :

- Monsieur Benjamin STUTZMANN, Directeur Administratif et Financier du Groupe CONSTRUCTA.
- Monsieur Cyril GALLARD, représentant le Cabinet MAZARS, Commissaire aux comptes.

Le Conseil réunissant la présence de neuf administrateurs sur les onze en fonction, lesquels ont émargé le registre de présence, peut valablement délibérer.

Cette séance est ouverte par Monsieur Marc PIETRI, Président du Conseil.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Actualité et résultat du Groupe Bellechasse.

- Focus sur les événements et projets suivants :

- ✓ Les Quais d'Arenc.
- ✓ 123 Venture/Aulnay.
- ✓ Levée de fonds privés.
- ✓ Protocole Msc.

- Autorisation d'une convention réglementée avec la SAS SUEDE prévoyant la facturation à cette dernière d'un montant de 200 K€ dans le cadre du contentieux de la BPPC.

- Démission de Monsieur Jean-Claude LUTTMANN de son mandat d'administrateur.

- Agrément de Monsieur Nicolas MERINDOL en qualité de nouvel actionnaire.

Il est passé à l'étude de cette question figurant à l'ordre du jour :

DELIBERATIONS

1. Actualité et résultat du Groupe Bellechasse :

Aboutissement du Protocole d'accord entre SAS Suède et la BPPC.
Le résultat reste inchangé par rapport au conseil du 28 mai 2013

2. Focus sur les événements et projets de la société :

- Les Quais d'Arenc :

Résolution amiable du contentieux avec BPPC sur les Quais d'Arenc (Balthazar), reprise d'un flux d'affaires avec la banque.

Victoire au TA de Marseille dans le recours contre la décision autorisant la signature du bail de la CUM dans la Marseillaise.

Signature de 2 nouveaux baux fermes de 9 ans sur environ 3 500 m² dans la Marseillaise.
Livraison Balthazar février 2014.

- 123 Venture/Aulnay :

Mise en place d'une société commune avec 123 Venture sur l'opération d'Aulnay-sous-Bois.
123 a apporté 1 M€ de Fonds propres dans ce projet de plus de 100 logements.

- **Levée de fonds privés :**

En cours auprès de clients fortunés.
Approche en parallèle de directeur de gestion de fonds pour une émission d'obligations sur Bellechasse.

- **Protocole Msc :**

Rachat du stock MSC par une entité de Bellechasse.
24 lots dont 15 parkings pour 1,7 M€ CA HT – Crédit vendeur 2 ans

3. Autorisation d'une convention réglementée avec la SAS SUEDE :

Le Président donne lecture aux membres du Conseil du projet de contrat de prestations de services que la Société BELLECHASSE envisage de conclure avec la Société SUEDE.

Aux termes de ce contrat, la Société SUEDE confierait à la Société BELLECHASSE la mission de gestion du contentieux qui l'oppose à la B.P.P.C. dans le cadre de l'opération immobilière « Les Quais d'Arenc ».

Le contrat serait conclu pour toute la durée d'accomplissement de la mission, moyennant une rémunération forfaitaire et globale de 200.000,00 € H.T. exigible à la fin du contentieux : soit la condamnation de définitive de la B.P.P.C., soit la signature d'un accord transactionnel au profit de la Société SUEDE.

Le contrat serait résilié de plein droit si la Société SUEDE venait à être définitivement condamnée au titre de ce contentieux, les honoraires dus à la Société BELLECHASSE étant alors du quart du montant des honoraires initialement prévus.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, les administrateurs intéressés n'ayant pas pris part au vote conformément à l'article L 225-40 alinéa 1 du Code de Commerce, d'autoriser la convention sus-énoncée et spécialement donne tous pouvoirs à son Président aux fins de signature du contrat de prestations de services.

Le Conseil donne également mission à son Président d'aviser le Commissaire aux comptes, conformément à l'article L 225-40 alinéa 3 du Code de Commerce.

4. Démission de Monsieur Jean-Claude LUTTMANN de son mandat d'administrateur :

Le Président informe les membres du Conseil de la démission de Monsieur Jean-Claude LUTTMANN de son mandat d'administrateur, suivant lettre du 9 octobre 2013.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas pourvoir à son remplacement, le nombre d'administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal et statutaire.

Cette décision sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi en conséquence de la décision qui précède.

5. Agrément de Monsieur Nicolas MERINDOL en qualité de nouvel actionnaire :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'agréer, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, la cession d'une action par Monsieur Marc PIETRI au profit de Monsieur Nicolas MERINDOL, administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur.



Marc PIETRI



Nicolas MERINDOL